

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Infirmières ayant le droit de prescrire

## Couverture d'assurance des réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) au 3 février 2021

À partir du **3 février 2021**, les réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) ci-dessous seront retirés de la *Liste des médicaments* et, par conséquent, ne seront plus remboursés, sauf exceptions :

- D360 Blood Glucose Test Strips (99101469);
- Dario (99101227);
- GlucoDr (99101165);
- iTest (99100332);
- Nova-Max (99100497);
- On Call Vivid (99101314);
- On-Call Plus (99100479);
- TRUeTest (99100714).

De plus, la bandelette Oracle<sup>MC</sup> du fabricant TremHarr (99100516) sera transférée de la section régulière de la *Liste des médicaments* vers la section des médicaments d'exception.

### 1 Cas d'exception pour le maintien de la couverture d'assurance pour les bandelettes retirées de la Liste des médicaments

Les bandelettes retirées de la *Liste des médicaments* demeureront couvertes par le régime général d'assurance médicaments pour les personnes admissibles qui ont commencé le traitement et reçu un remboursement de notre part ou d'un assureur, ou par l'administrateur d'un régime d'avantages sociaux, pour un de ces produits dans les 12 mois précédant le 3 février 2021.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'article 4.2.3 des renseignements généraux de la *Liste des médicaments* ainsi que l'annexe IV.2, sous le lien utile *Liste des médicaments* de la section réservée à votre profession, sur notre site Web.


### 2 Transfert de la bandelette Oracle<sup>MC</sup> du fabricant TremHarr à la section des médicaments d'exception

La bandelette Oracle<sup>MC</sup> du fabricant TremHarr (99100516) sera transférée de la section régulière de la *Liste des médicaments* vers la section des médicaments d'exception le **3 février 2021**.

L'indication reconnue donnant droit au paiement pour la bandelette Oracle<sup>MC</sup> est pour la mesure de la glycémie chez la personne diabétique ayant une déficience visuelle. Une déficience visuelle implique que la personne est de façon permanente incapable de lire, d'écrire ou de circuler dans un environnement non familier ou d'effectuer des activités liées à ses habitudes de vie ou à ses rôles sociaux.

#### Exception

La bandelette Oracle<sup>MC</sup> demeure couverte par le régime général d'assurance médicaments pour les personnes assurées l'ayant utilisée au cours des 3 mois précédant le **3 février 2021** sans qu'il soit requis de remplir une demande d'autorisation de remboursement.

Courriel, site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel">www.ramq.gouv.qc.ca/courriel</a>	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
<a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels</a>	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)